Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20260219-202602_11-DE

Commune de Plounéour-Brignogan-Plages
❖❖❖❖❖
Canton de LESNEVEN
❖❖❖❖❖
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 202602.11

L'an deux mille vingt-six, le jeudi dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le six février de la même année, par Pascal GOULAOUIC, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Sandrine ABGRALL, Marie-Françoise BUORS, Pierre-Victor CHARBONNET, Paul GAC, Pascal GOULAOUIC, André LE BORGNE, Jean-François LE CLOAREC, Anna LE COZ, Jean-Michel LEHOUX, Mariannick LE MENN, Jean-Yves LE REST, Danièle LE VERCHE, Philippe N'GOMA, Pierre PHELEP, Jean-Clément ZION.

Excusées : Catherine LE HIR, Julia ROUDAUT Marylène SALOU et Fabienne VARTEL.

Pouvoir : Marylène SALOU à Sandrine ABGRALL

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BUORS est désignée secrétaire de séance.

Subventions aux associations au titre de l'exercice 2026

Le Conseil municipal va délibérer pour les subventions accordées aux associations pour l'année 2026. Les élus qui sont membres des conseils d'administration des associations ayant fait une demande de subvention, sont invités à se retirer de la salle, car ils ne peuvent prendre part ni au débat, ni au vote.

Les demandes de subventions reçues par la commune, ainsi que les conclusions de la commission d'attribution des subventions qui s'est tenue le 20 janvier 2026 sont présentées au Conseil.

Le Conseil municipal, les membres des Conseils d'administration des associations concernées, s'étant retirés,
Après en avoir délibéré, avec 1 Abstention Philippe N'GOMA, le reste Pour,

- Approuve les subventions suivantes :

Associations	Subvention accordée en 2025	Montant demandé	Subvention accordée en 2026
Association "Lire à Plounéour"	2 900 €	3 000 €	3 000 €
Association des Officiers Mariniers	500 €	700 €	600 €
Association des Usagers de la Grève de Merhellen	400 €	400 €	400 €
Football Club Côte des Légendes	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Brigoudou	1 500 €	2 000 €	2 000 €
Centre nautique	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Collectif LA PALMERA	3 500 €	5 000 €	3 800 €
Comité d'Animation Beva er Vro Paul GAC et Mariannick LE MENN ont quitté la salle.	9 500 €	9 400 €	9 400 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20260219-202602_11-DE

	2 500€ (Patrimoine) + 2 000 € (lutins) + 500 € (Al Levenez) + 1 000 € (course cycliste) + 3 500 € (Mamm Douar)	*2 500 € (Patrimoine) + 2 000 € (lutins) + 500 € (Al Levenez) + 1 000 € (course cycliste) + 1 000 € (nvlle section Patrimoine Brignogan) + 2 400 € (forêt Mamm Douar)*	
Côte des Légendes Handball	2 000 €	2 500 €	2 500 €
Le Groupe Ouest Pierre ABAUTRET, Pierre PHELEP et Pierre CHARBONNET ont quitté la salle	0 €	5 000 €	2 500 €
Les amis du 15 Août	2 000 €	800 €	800 €
Les amis de la station de sauvetage Plounéour-Brignogan	500 €	500 €	500 €
Les Archers du Léon (Tir à l'arc)	600 €	600 €	600 €
Les éléphants volants	200 €	200 €	200 €
Les P'tits Pagan	550 €	500 €	500 €
Madeo Sports	850 €	850 €	850 €
Musiques en Côte des Légendes	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Natation en Côte des Légendes	150 €	150 €	150 €
Oui Oui d'accord (fléchettes)	1 500 €	2 000 €	1 500 €
Pongiste Club Plounéour	500 €	600 €	600 €
Pontusv'arts	300 €	350 €	350 €
Randoplouf	1 200 €	1 100 €	1 100 €
Société de Chasse "Les Mouettes"	1 305 € *(1 050 € + 255 € capture ragondins)*	1 050 €	1 050 €
Solidarité Côte des Légendes	600 €	700 €	700 €
SNSM	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Union Nationale des Combattants de Plounéour-Brignogan-Plages	700 €	800 €	700 €
Vélo Loisirs Plounéour-Brignogan	500 €	600 €	600 €
Volley Ball Plounéour-Trez Jean-François LE CLOAREC a quitté la salle	500 €	500 €	500 €
Volley Ball Breizh Volleyades Jean-François LE CLOAREC a quitté la salle	0 €	5 000 €	5 000 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20260219-202602_11-DE

Vie et Patrimoine en Pontusval	1 500 €	1 000 €	1 000 €
Village d'auteurs Anna LE COZ a quitté la salle	500 €	500 €	500 €
	Total : 51 755 €	Total : 63 300 €	**Total : 58 900 €**

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages,
Le 19 février 2026.

Le Maire,
Pascal GOULAOUIC

MAIRIE PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES
29890